Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **30 (1984)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

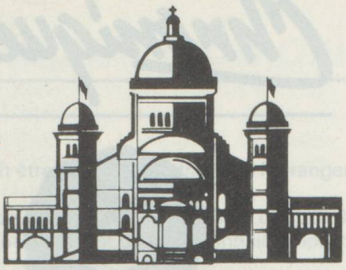

Adhésion de la Suisse au Club des Dix

La Suisse devient définitivement membre du Club des Dix. Le Conseil fédéral a chargé début avril l'ambassade suisse à Washington de communiquer cette décision par écrit au directeur du Fonds Monétaire International. Conformément au mandat que lui a donné le Parlement en décembre dernier, la lettre du gouvernement rappelle les principes que la Suisse respecte en matière de coopération et d'aide au développement.

Le Club des Dix — il faudra dorénavant parler du Club des Onze — est une émanation du FMI. Il réunit les Etats les plus industrialisés qui ont passé entre eux des « Accords généraux d'emprunt », les A.G.E. Ces crédits étaient à l'origine destinés à pallier les difficultés monétaires passagères de l'un des membres. Au début de l'année dernière, le Club des Dix a cependant décidé d'augmenter les limites de crédit et de les mettre à disposition du F.M.I. pour offrir ce type d'aide monétaire également à des pays en voie de développement.

par le biais de la Banque nationale. C'est en effet cette institution qui exécute la politique monétaire du gouvernement. Jusqu'ici, la Suisse n'avait qu'un statut d'observateur.

Or, ce « club » est devenu au fil des ans un véritable forum où les pays industrialisés s'efforcent de rapprocher leurs points de vue concernant les grandes questions débattues au F.M.I. Au nouveau « Club des Onze », la Suisse siègera à côté des Etats-Unis, du Japon, de la France, de l'Allemagne fédérale, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Canada, des Pays-Bas, de la Belgique et de la Suède.

Parlement engorgé

De peu, de très peu, le Conseil national a refusé une proposition des présidents des groupes parlementaires, proposition visant à allonger les journées jusque dans la nuit et à étirer les semaines : bref, à trouver du temps. La raison de cette quête est simple. Les horaires établis, déjà fort lourds, ne suffisent plus à épuiser les programmes prévus pour une session, et les quatre sessions annuelles, telles qu'elles se tiennent actuellement, ne suffisent plus à écouler les affaires pendantes. Les dossiers en retard s'accumulent. Voilà pourquoi il faudrait adapter les horaires du Parlement à cette charge qui augmente sans cesse, demander aux conseillers nationaux davantage d'heures de présence.

Le faut-il vraiment ? La question dépasse largement l'appréciation qu'on peut avoir sur le volume des affaires en retard, et sur les possibilités techniques d'en venir à bout.

En effet, avec la croissance continuelle des projets de lois, des initiatives, des interventions, l'adaptation pure et simple à ce train des choses reviendrait à glisser inexorablement vers un parlement de professionnels. D'ores et déjà, la charge est telle que des conseillers nationaux ne peuvent assumer convenablement leur mandat que moyennant une activité professionnelle complémentaire, la compréhension civique de leur entreprise ou une organisation personnelle très poussée s'ils sont indépendants. D'ores et déjà, en conséquence, l'éventail professionnel et sociologique des députés ne reflète sans doute pas exactement la répartition réelle au sein de l'électorat.

Trop de citoyens, en effet, ne sont pas en situation de pouvoir exercer un mandat de cette importance. En fait, la plupart des députés, s'ils ne sont pas des professionnels, ne sont plus vraiment des amateurs.

Pourtant, ils ne disposent pas des infrastructures, des secrétariats, des équipements dont bénéficient généralement leurs collègues étrangers. Le Parlement helvétique demeure, sans doute, le moins cher du monde et c'est fort bien ainsi.

Mais on en est arrivé, assurément, à la limite de l'engagement possible demandé à un député si l'on veut conserver, malgré tout, à notre parlement son caractère de milice. Faut-il s'accrocher à ce caractère ? Nous pensons que oui. Il est précieux que les députés gardent un contact étroit avec un contexte professionnel indépendant de la machine étatique, qu'ils ne se mettent pas à évoluer uniquement en vase clos, dans l'univers un peu abstrait du Palais fédéral. C'est là une garantie que les élus du peuple feront encore coïncider, dans leur esprit, dans leurs démarches, le pays légal avec le pays réel.

Et, précisément, le pays réel est saturé de lois, de réglementations. Il ressent confusément, mais profondément, que le bonheur et l'équilibre ne sont pas au bout de cette avalanche de textes, de motions, d'interventions. Le pays réel ne souhaite certainement pas que son parlement glisse définitivement vers le professionnalisme et tourne autour de lui-même dans une sorte d'auto-allumage continuel.

A ce parlement, donc, de trouver les moyens d'endiguer le flot qui le submerge : et cela, d'abord, par une discipline accrue de ses membres afin de concentrer davantage les débats. Surtout, c'est en sachant porter leur attention sur l'essentiel, en cernant davantage les priorités avant d'enclencher le moulin législatif que le parlement de milice assurera mieux son propre fonctionnement, et remplira mieux la tâche qui lui est confiée. Il y faut une prise de conscience collective. On en est encore loin.

Jacques-Simon Eggly
Journal de Genève

Les 85 ans de l'ancien Conseiller fédéral Wahlen

L'ancien conseiller fédéral Friedrich Traugott Wahlen a fêté à son domicile de Berne son 85e anniversaire. M. Wahlen n'a pas seulement été rendu populaire par son passage au Conseil fédéral, de 1958 à 1965. C'est à l'époque de la seconde guerre mondiale qu'il est devenu célèbre, par l'intermédiaire du fameux « Plan Wahlen » qui devait assurer l'approvisionnement en nourriture de notre pays pendant cette période troublée.

Né le 10 avril 1899, M. Wahlen a obtenu à 21 ans un diplôme d'ingénieur agronome à l'EPFZ. C'est en tant que chef de la section pour la production agricole et ménagère à l'office de production de guerre qu'il a préparé le plan Wahlen.

En 1942, et jusqu'en 1949, M. Wahlen, bernois d'origine, fut Conseiller aux Etats pour le canton de Zurich. En 49, il fut nommé à la tête de la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. L'Assemblée fédérale l'appelle au Conseil fédéral en 1958, pour succéder à Markus Feldmann. M. Wahlen faisait partie du parti des paysans, artisans et bourgeois, aujourd'hui Union démocratique du centre. M. Wahlen fut successivement chef des Départements de justice, d'économie publique et des affaires étrangères (à l'époque Département politique). Lorsqu'il quitte le Conseil fédéral, en 1965, c'est Rudolf Gnägi qui lui succède.

Klaus Hug nouveau patron de l'OFIAMT

M. Klaus Hug a été nommé nouveau directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) par le Conseil fédéral. Agé de 44 ans, d'origine saint-galloise, M. Hug travaillait jusqu'ici à l'Union centrale des associations patronales et avait été conseiller personnel du conseiller fédéral Kurt Furgler. Il succède à M. Jean-Pierre Bonny, qui a dû quitter son poste en raison de son élection au Conseil national le 23 octobre dernier.

Le nouveau directeur a pris ses fonctions le 1er avril. Originaire de Walenstadt (SG), M. Hug est docteur en droit et titulaire d'un brevet d'avocat. Après avoir exercé le barreau à Zurich pendant deux ans, il est entré au service de l'Union centrale des associations patronales où il s'est occupé de questions relevant du droit du travail, de la formation professionnelle et des assurances sociales.

En 1976, il devint collaborateur personnel du Conseiller fédéral Kurt Furgler, alors chef du Département fédéral de justice et police. En 1979, M. Hug reprit son activité auprès de l'organisation faîtière des patrons suisses. Sur le plan militaire, M. Hug fait partie de l'Etat-major de l'armée, avec le grade de major.

Les Romands de Berne reçoivent Jean-Pascal Delamuraz

L'Association romande de Berne a donné dans la capitale fédérale un dîner en l'honneur du nouveau conseiller fédéral vaudois Jean-Pascal Delamuraz et de son épouse. De nombreuses personnalités politiques ont participé à cette fête, dont l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, les présidents des gouvernements bernois et vaudois Peter Schmid et Raymond Junod, ainsi que des représentants des autorités municipales de Lausanne et de Berne.

C'est le président de l'association romande de Berne, Jean Neuhaus, qui a souhaité la bienvenue au nouveau Conseiller fédéral, lui disant « tout de bon » dans sa nouvelle fonction.

Colloque sur la Suisse à New-York

La City University of New-York a organisé récemment un colloque sur « l'apport de la Suisse à la pensée politique ». La fondation Pro Helvetia y a participé en y déléguant les professeurs Fred Buesser, de Zurich, Ulrich Im Hof, de Berne, Etienne Hofmann, de Lausanne, et l'ancien maire de Zurich, Sigmund Widmer. Parmi les thèmes évoqués : la pensée politique de la Réforme, les « villes-Etats », le siècle des lumières, Rousseau, la vie culturelle à Coppet, la pensée de Burckhardt.

Recul des emplois dans l'industrie en 1983

— Le nombre des emplois dans le secteur secondaire a encore diminué en 1983 et ne représentait plus que 37,8 % de l'ensemble de la population active de Suisse, indique dans un communiqué la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), à Zurich. Les emplois dans l'industrie, l'artisanat et la construction ont ainsi reculé de 3,8 % par rapport à 1982 pour atteindre 1,13 million de personnes.

Dans le secteur primaire, l'effectif global a reculé de 1,9 % à 0,21 million de personnes. Le nombre des emplois liés à l'agriculture et à l'économie forestière représentait ainsi 7 % de la population active du pays. Dans le secteur tertiaire en revanche, le nombre des emplois s'est accru de 0,3 % à 1,65 million de personnes, soit une part de 55,2 % pour les services.

Par rapport aux autres pays industrialisés occidentaux, la Suisse conserve encore une part significative des emplois dans le secteur secondaire. Seule la RFA la dépasse, avec une part de 42,7 % des emplois, Aux Etats-Unis, par contre, ce secteur représente moins de 30 % de la population active. C'est depuis 1970 qu'en Suisse le nombre des emplois dans le secteur tertiaire a dépassé celui des emplois dans le secteur secondaire, rappelle la SDES. ATS.

La Suisse n'est plus un paradis fiscal

La Suisse n'est plus un paradis fiscal. Ce fait ressort d'une étude comparative entre les charges fiscales allemande et suisse, récemment présentée à Zurich devant la Chambre de commerce Germano-Suisse. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, certains contribuables helvétiques sont encore favorisés. En revanche, l'impôt sur la fortune est aussi élevé en Suisse qu'en Allemagne. Dans certains cantons (Vaud par exemple) l'imposition sur la fortune, spécialement des grandes fortunes, est en outre supérieure au niveau allemand.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, M. Remberg, auteur de

l'étude, précise que l'imposition en Suisse varie selon les catégories de revenus et selon les cantons. Les bas revenus sont relativement moins imposés qu'en Allemagne.

La charge fiscale sur les moyens et les hauts revenus a en revanche fortement augmenté en Suisse au cours de ces dernières années pour atteindre un niveau élevé.

Le système d'imposition des sociétés marque une nette différence dans la manière de traiter les bénéfices distribués. Non seulement le taux d'imposition est plus faible en Allemagne qu'en Suisse, mais cette dernière connaît, en la matière, une double imposition de fait. En Suisse, les bénéfices distribués sont imposés une première fois au niveau de la société, avant leur répartition. Ils le sont une seconde fois en tant que dividendes, c'est-à-dire de revenus sur titres, au niveau des détenteurs de titres. En Allemagne, cette double imposition est évitée par une procédure d'imputation.

En ce qui concerne l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA), les systèmes allemand et suisse diffèrent sur la manière d'exonérer les prestations de service. En dépit de la dernière augmentation de l'ICHA, la charge fiscale de cet impôt est moins élevée en Suisse qu'en Allemagne. ATS.

Le gouvernement prêt à examiner la question d'une rente de veuf

Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à étudier la possibilité d'instituer une rente de veuf lors de la prochaine révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le gouvernement donnait ainsi son avis sur un postulat de M. Fritz Hari (UDC/BE).

A l'heure actuelle, rappelait le député bernois, l'AVS ne distribue que des rentes de veuve. Or, constatait-il, le décès de l'épouse et de la mère provoque souvent, en plus de son côté dramatique, des difficultés financières pour l'époux. Les personnes appelées à remplacer la mère auprès des enfants doivent jouir d'une bonne formation à cet effet et ont donc droit à une rémunération convenable. Celle-ci peut causer des difficultés insurmontables à un veuf et aboutir à la dissolution de la famille. Une rente de veuf permettrait d'éviter ce genre de situations pénibles. ATS.

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger : bilan en hausse de 12 % en 1983

En 1983, lors de sa 25e année d'existence, le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger a enregistré une augmentation de 12 % de la somme du bilan par rapport à l'année précédente, qui s'est inscrit à 47,1 mio. de FS. Ainsi que l'indique le fonds dans un communiqué, six sociétaires établis au Ghana, Zimbabwe et en Côte d'Ivoire ont été indemnisés pour un montant total de 145 000 fr (contre 10 indemnités de 265 000 fr. en 1982). Ces membres avaient perdu leurs moyens d'existence à la suite d'une guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives générales de caractère politique. L'afflux croissant de fonds à un niveau d'intérêt minimum a eu des répercussions sur le bénéfice qui a diminué de 38 %, à 690 600 fr.

A la fin 1983, les épargnes remboursables aux 10 299 membres totalisaient 39,26 mio. de fr. (34,68 mio. en 1982), soit une augmentation de 13,2 %. Les indemnités forfaitaires couvertes par le Fonds et garanties par la Confédération atteignaient 123 mio. (120,6 mio.). Les recettes provenant des intérêts ont franchi le cap des 2 mio.

Par ailleurs, les membres demandant le remboursement de leurs épargnes ont été moins nombreux (1,6 mio. de fr. en 1983 contre 1,9 mio. en 1982).

Le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger permet à ses sociétaires d'épargner en Suisse à des conditions très favorables, ajoute le communiqué. Il assure ses membres contre une perte éventuelle de leurs moyens d'existence, non imputable aux personnes lésées, pouvant survenir à l'étranger à la suite de troubles militaires ou politiques. Le versement des indemnités forfaitaires est garanti par la Confédération.

Au cours de ses 25 ans d'activité, le Fonds a indemnisé plus de 500 sociétaires pour un total dépassant 7 mio. de fr. Il est en principe accessible à tous les citoyens et citoyennes suisses et double-nationaux, à condition qu'ils soient immatriculés auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Ceci s'applique également aux Suissesses mariées à un étranger et qui ont gardé leur nationalité suisse. ATS.

M. Friedrich : pas de terroristes suisses mais des sympathisants

Il n'y a pas en Suisse de terroristes à proprement parler, mais on compte un groupe d'environ deux cents sympathisants de la scène terroriste internationale, estime le conseiller fédéral Rudolf Friedrich. Le chef du Département de justice et police a précisé devant la société des officiers de protection aérienne du canton de Berne que le libéralisme suisse constitue en quelque sorte un pôle d'attraction pour le terrorisme.

M. Friedrich a relevé que les responsables de la protection de l'Etat se doivent de tenir compte de cet aspect de la question même en temps de paix relative et faire en sorte que notre pays ne devienne pas un territoire d'élection pour la terreur et l'espionnage. Il est de fait, selon M. Friedrich, que certaines activités terroristes, notamment l'acquisition d'armes et d'explosifs, se déroulent en Suisse. Des extrêmistes allemands de droite comme de gauche se sont « planqués » chez nous avec des armes ou ont tenté de le faire.

Quant aux activités de services de renseignements, le chef du Département de justice et police a rappelé qu'on a découvert 109 cas d'espionnage entre 1970 et 1982. Les trois quarts étaient imputables à des pays de l'Est. La recherche d'informations sur l'industrie, la science et la recherche prend de plus en plus d'importance. On estime que l'Allemagne de l'Est épargne de cette façon près de 300 millions d'investissements par année. La collecte de renseignements s'effectue aussi bien par l'intermédiaire du personnel d'ambassade que par celui de résidants illégaux munis de faux papiers.